



OPR ET LA RÉCEPTION DE TRAVAUX

ORGANISATION

PUBLIC

Architectes, maîtres d'œuvre, chargés de projet ou toute personne souhaitant maîtriser les démarches et obligations de fin de chantier.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes notions en construction ou en architecture.

OBJECTIFS DU STAGE

La formation OPR ET RECEPTION DE TRAVAUX a pour objectif de maîtriser les démarches et obligations de fin de chantier.

DURÉE

2 jours

FORMATION RÉF. :

OPR ET LA RÉCEPTION DE TRAVAUX

Assurer les modalités de fin de chantier

 2 jours  Partout en France

 Prise en charge OPCO : oui

Vous êtes un professionnel à la recherche d'une formation **OPR et la réception de travaux** ?

STAGE UP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **OPR et la réception de travaux** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités

PÉDAGOGIE

Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé principalement dans le suivi de chantier.


Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours.

Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TARIF : Nous consulter

 1 à 16 personnes

RENSEIGNEMENTS :
contact@stageup.fr

relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **OPR et la réception de travaux** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation OPR et la réception de travaux à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Contenu

La procédure de réception et sa préparation

La notion de réception

- ▶ la réception: l'articulation entre le code civil et les ccag travaux (réception expresse, tacite, judiciaire, partielle).
- ▶ la prise de possession.
- ▶ la mise à disposition.
- ▶ le devoir de conseil du maître d'œuvre.
- ▶ l'articulation du rôle du maître d'oeuvre avec l'opc, l'amo lors de la réception.

Les Opérations Préalables à la Réception

- ▶ le déclenchement des opr.
- ▶ le mode de convocation.
- ▶ les différents intervenants concernés.
- ▶ la gestion des absences.
- ▶ les motifs légaux de refus des opr.
- ▶ la notion d'achèvement des travaux.
- ▶ les risques de la défaillance du maître d'œuvre.
- ▶ revue détaillée du contenu des opr.
- ▶ les documents légaux pour la vérification de la conformité de la pose.
- ▶ le pv des opr: présentation et commentaires.
- ▶ exercice: quelles « essais et épreuves » exiger des entreprises ?

La réception prononcée avec ou sans réserve

- ▶ le maître d'ouvrage et la procédure.
- ▶ les conséquences juridiques de ces 2 types de réception.
- ▶ quelle date pour une réception qui se déroule sur plusieurs jours ?
- ▶ définition légale de la « réserve à la réception ».
- ▶ malfaçons ou imperfections ?
- ▶ l'organisation du maître d'oeuvre pour limiter le nombre de réserves.

- ▶ l'organisation par le maître d'oeuvre de la levée des réserves vis à vis des occupants utilisateurs.
- ▶ pourquoi l'établissement d'un pv de levée des réserves par le maître d'oeuvre ?
- ▶ la gestion des plantations et de la mise en chauffe.
- ▶ la notion de réfaction.
- ▶ la remise des clés, des « accessoires ».
- ▶ présentation d'un tableau récapitulatif pour le pointage des pièces constitutives des doe par lot.
- ▶ méthode pour une vérification aisée et rapide par la maîtrise d'oeuvre des dossiers d'exécution des entreprises.

Les effets de la réception

La livraison des travaux convenus

- ▶ notion de livraison.
- ▶ les travaux convenus (notion d'ouvrage témoin...).
- ▶ le délai convenu (rappel sur la procédure de régularisation de délais complémentaires).

Le transfert de la garde de l'ouvrage

- ▶ les conséquences pour le maître d'ouvrage.
- ▶ l'importance de la passation des contrats d'entretien pour la garantie des ouvrages exécutés.

Le début du délai de levée des réserves

- ▶ qui arrête le délai ?
- ▶ quelle organisation ?

L'arrêt du cours des pénalités éventuelles

- ▶ rappel sur la procédure d'application des pénalités.
- ▶ le caractère libératoire de la pénalité.

Le droit pour les entreprises de réclamer le solde du prix

- ▶ le « projet de décompte ».
- ▶ le « décompte final ».
- ▶ le « décompte général définitif ».
- ▶ la « réclamation ».

La couverture des défauts de conformité

- ▶ notion de conformité.
- ▶ les documents de référence.

Le départ des garanties légales

- ▶ présentation d'un synoptique pour une compréhension aisée de l'articulation des différentes garanties légales.

Le point de départ de la restitution de la retenue de garantie

- ▶ la procédure de restitution.
- ▶ le délai légal de restitution.
- ▶ les sanctions pour le moa en cas de non respect.

La réception et les garanties légales : définition et déclenchement de leur mise en jeu

L'obligation de parfait achèvement

- ▶ définition.
- ▶ organisation de la gpa entre maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et entreprise.
- ▶ la notion de « quitus ».
- ▶ la carence de l'entreprise.

Le déclenchement de la garantie de bon fonctionnement

- ▶ les travaux concernés.
- ▶ la procédure de mise en jeu.

Le déclenchement de la garantie décennale

- ▶ les critères légaux.
- ▶ les travaux concernés.
- ▶ rappel sur les conditions de validité d'une attestation d'assurance décennale.
- ▶ la procédure de mise en jeu de la garantie.

La notion de « dommages intermédiaires »

- ▶ son origine.
- ▶ la procédure.

L'articulation de l'arrêt des comptes des entreprises avec la réception

Le projet de décompte final, la demande de paiement finale

- ▶ le délai de présentation par rapport à la réception.
- ▶ la forme de l'envoi.
- ▶ la carence de l'entrepreneur.

Le décompte final

- ▶ la vérification.
- ▶ la rectification par le maître d'œuvre.

Le décompte général

- ▶ sa composition.
- ▶ le cas du marché révisable.
- ▶ le compte prorata.

- ▶ la gestion des intérêts moratoires.
- ▶ le projet de décompte général.
- ▶ la récapitulation des acomptes mensuels.
- ▶ l'état du solde.
- ▶ la signature du décompte général.
- ▶ la notification.
- ▶ la carence dans la notification.
- ▶ le décompte général définitif.
- ▶ le désaccord de l'entreprise.
- ▶ la carence de l'entreprise.

La réclamation de l'entreprise

- ▶ définition de la réclamation.
- ▶ quelle procédure ?

Fin de formation

- ▶ test de niveau et correction.
- ▶ évaluation qualitative.
- ▶ validation des acquis.
- ▶ remise de l'attestation de formation.
- ▶ remise d'un support de cours et documents annexes.

Nos formations **OPR et la réception de travaux** sont réalisables partout en France, à domicile ou sur lieu de travail.

Formation OPR et la réception de travaux Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Formation prise en charge par les OPCO tels que (OPCO EP, FIF PL, Atlas, Afdas, Akto...)

Centre de formation STAGE'UP

Siège social: 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Service commercial: 14 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Siret: 488 346 610 000 30 APE: 8559A N° Existence: 24 45 02361

email: contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION